

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNEINS <u>2019-11-02</u>	ANNEE 2019 <u>Objet</u> : CONVENTION FOURRIERE SPA 2020
<p>Le vingt et un novembre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Lionel GENTIT (donne pouvoir à Philippe MABRU), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS) ;</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 13 novembre 2019 Membres en exercice : 15 Présents : 13 *** Votants : 15</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est.

Cette convention a pour objet de confier à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune après leurs captures par la commune.

Il rappelle qu'aucun transport et qu'aucune capture ne sont assurés par les services de la SPA dans le cadre de cette convention.

Le coût pour 2020 s'élève à 0,50 € par habitant (0.40 € en 2019).

Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce renouvellement de convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est dont le coût s'élève à 0,50 € par habitant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION